KLESIA
Prévoyance · Santé · Services

Désignation de bénéficiaires

Fiche pratique

Qu'est-ce que la désignation de bénéficiaires ?

Votre employeur a souscrit un contrat collectif de prévoyance auprès d'un organisme paritaire (ou plusieurs selon votre cas).

Ce contrat prévoit des désignations de bénéficiaires :

- en cas d'arrêt de travail
- en cas de décès

LA DÉSIGNATION CONTRACTUELLE

Si vous n'choisissez la désignation contractuelle, le capital sera versé selon les dispositions du contrat collectif. Il sera alors au plus tard le 15 du mois suivant le décès du salarié, versé au conjoint, à défaut aux enfants et à votre ascendant.

Bon à savoir

Si vous ne souhaitez pas faire de désignation, c'est la clause contractuelle de votre contrat collectif qui s'applique.

LA DÉSIGNATION PERSONNALISÉE

La désignation personnalisée vous permet de choisir librement et à tout moment le ou les bénéficiaires de votre capital. Vous pouvez choisir : votre conjoint, votre ex-conjoint, votre PACS, votre ex-PACS, votre concubin, votre ex-concubin, votre ex-conjoint marié/pacsé/concubin, votre enfant, votre ascendant, votre collatéral.

Comment désigner vos enfants ?

- Si vous n'indiquez rien, votre capital sera versé à parts égales entre tous vos enfants, y compris ceux issus d'un ou des précédents lits, quels que soient leurs âges, leurs situations familiales, leurs ressources, leurs parentés (adoptifs, beaux-enfants, enfants issus d'un ou des précédents lits).
- Si vous complétez votre désignation en indiquant le nom de votre enfant, vous le ferez, quels que soient leurs âges, leurs situations, leurs parentés (adoptifs, beaux-enfants, enfants issus d'un ou des précédents lits).

! Comment effectuer une désignation de bénéficiaires ?

UN PARCOURS SIMPLE ET INTUITIF EN 5 ÉTAPES

Vous pouvez, selon désignation :

- Le formulaire de saisie simple
- Vous connaissez vos ayants-droits
- Vous saisissez vos coordonnées
- Vous saisissez vos coordonnées
- Vous saisissez vos coordonnées

1. **Accédez au formulaire en ligne**
   Le lien France Connect vous est mis à disposition
2. **Renseignez**
   vos informations et celles de votre entreprise
3. **Désignez**
   votre ou vos bénéficiaire(s) et leurs informations personnelles
4. **Joignez**
   votre pièce d'identité
5. **Validez & signez**
   électronquement votre désignation de bénéficiaires

Montrons-vous

- Ou CLESIA vous transmettra ds flyer sur votre bulletin de paie
- Ou votre pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité ou passeport)
- Ou votre numéro de Sécurité sociale

1 Accédez au formulaire en ligne

Cliquez sur le lien « Effectuer votre désignation de bénéficiaires en ligne ».

KLESIA
Espace Adhérent
Espace Entreprise
Espace Prestataire
Espace Santé
Espace Services
Mon Espace Santé
Mon Espace Santé
Mon Espace Santé
Connexion
Désignation des bénéficiaires en ligne
Vous pouvez, selon désignation :
Le formulaire de saisie simple
Vous connaissez vos ayants-droits
Vous saisissez vos coordonnées
Vous saisissez vos coordonnées
Vous saisissez vos coordonnées